



Date de dépôt : 3 mars 2026

Rapport

**de la commission des affaires sociales chargée d'étudier le projet
de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de
l'Hospice général pour l'année 2024**

Rapport de Sylvain Thévoz (page 3)

Projet de loi (13664-A)

approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu le contrat de prestations entre l'Etat, soit pour lui le département de la cohésion sociale, et l'Hospice général portant sur l'année 2024 ;
vu le rapport de gestion annuel de l'Hospice général pour l'année 2024,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2024 est approuvé.

Rapport de Sylvain Thévoz

Le projet de loi 13664 approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général (HG) pour l'année 2024 a été traité en cinq séances par la commission des affaires sociales.

La première séance a eu lieu le 7 octobre 2025 avec l'audition de M^{me} Vally Carter, travailleuse sociale au centre d'action sociale des Pâquis et co-présidente de la commission du personnel, de M^{me} Caroline Agha-Zangger, conseillère en insertion professionnelle au service d'insertion professionnelle de l'Hospice général et co-présidente de la commission du personnel, et de M. Brice Moussong Ombe, gestionnaire administratif à l'aide aux migrants et membre de la commission du personnel de l'Hospice général, suivie de l'audition de MM. Steeves Emmenegger, président du conseil d'administration, et Christophe Girod, directeur général de l'Hospice général.

La deuxième séance s'est tenue le 11 novembre avec la visite du centre d'action sociale Vernier/Avanchets de l'Hospice général, en présence de M. Dino Belometti, responsable d'unité, de M^{me} Cristina Cadau, chargée d'accueil social, de M. Mathias Faure, gestionnaire administratif et financier, et de M^{mes} Chloé Fuhrer, Gina Kress et Elodie Hamann, travailleuses sociales.

La troisième séance du 25 novembre a été consacrée à une discussion interne, la quatrième (le 16 décembre) à la visite du PHC Arve I et du CHC Arve II. Enfin, la commission a terminé ses travaux le 13 janvier 2026 par une discussion finale suivie du vote sur le PL 13664, lequel a été accepté par 10 oui (4 PLR, 1 LJS, 2 Ve, 3 S) contre 0 non et 5 abstentions (2 UDC, 2 MCG, 1 LC).

Les travaux se sont déroulés sous la présidence de M^{me} Natacha Buffet-Desfayes ainsi que les présidences de séance de M^{mes} Ana Roch et Patricia Bidaux. Nous remercions chaleureusement M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique, pour son diligent accompagnement des travaux de la commission de même que M. Anthony Chenevard et M^{me} Lisa Scussel, procès-verbalistes, pour l'excellence de leur prise de notes sur lesquelles se fonde ce rapport.

Introduction

Dans son exposé des motifs du PL 13664, le Conseil d'Etat indique que l'Hospice général a, en 2024, accompagné 40 919 personnes. Il rappelle l'importance de la préparation de la mise en œuvre de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP), votée en 2023 et qui remplace la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) depuis le 1^{er} janvier 2025,

marquant ainsi une évolution majeure du dispositif genevois d'aide sociale, plus de dix ans après sa dernière révision. L'Hospice général a grandement consacré l'année 2024 à préparer l'entrée en vigueur de la LASLP dans un contexte difficile de hausse continue du volume des nouvelles demandes (+ 8,1% en 2024) et d'allongement continu de la durée moyenne à l'aide sociale. La LASLP, comme l'a souligné le Conseil d'Etat, représente une réponse stratégique, réaliste et structurelle aux besoins. Le rapport de gestion 2024 revient en détail sur les dispositifs déployés, les résultats obtenus et les perspectives ouvertes par cette réforme. Si nous manquons encore du recul nécessaire pour une évaluation posée de cette réforme, le rapport de gestion 2024 nous permet d'en apprécier la mise en œuvre¹.

L'Hospice général a poursuivi en 2024 ses actions de prévention et d'information auprès de la population afin de lutter contre le non-recours à l'aide sociale². L'année 2024 a été notamment marquée par une hausse sans précédent du nombre de dossiers d'aide sociale (+10,7% par rapport à 2023). Cette dynamique, qui dépasse celle observée en 2020 durant la crise sanitaire, s'explique par un afflux important de nouvelles demandes (+ 20% en volume). L'action sociale (ASOC) a soutenu financièrement 16 904 têtes de dossiers, pour un total de près de 27 000 personnes.

Afin de mieux comprendre ce phénomène de hausse très marquée, l'Hospice général a initié une étude. Les premiers résultats suggèrent un contexte multifactoriel : précarisation diffuse, saturation des services sociaux et charge de travail élevée limitant l'accompagnement personnalisé. La commission des affaires sociales a fait le choix, durant ses travaux, d'entendre largement le personnel et de faire deux visites sur place afin de bien comprendre la complexité et les enjeux du terrain³.

Audition de la commission du personnel de l'Hospice général

La commission des affaires sociales a débuté ses travaux sur le PL 13664 par l'audition des membres de la commission du personnel de l'Hospice général (CPHG). Ces derniers ont rappelé leur mission, qui est très claire, à savoir accompagner, soutenir, aider et prévenir la précarité sous toutes ses formes, et ce à travers deux axes complémentaires : la réinsertion sociale et la

¹ <https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/accompagnement-et-integration-sociale/>

² <https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/institution/une-campagne-pour-lutter-contre-le-non-recours/>

³ <https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/institution/les-grandes-tendances-a-laction-sociale/>

réinsertion professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2025, une nouvelle loi sur l'aide sociale est entrée en vigueur. Ambitieuse, elle est porteuse de valeurs fortes : meilleure considération des bénéficiaires, respect de leur autonomie sociale et financière, mise en œuvre d'un accompagnement basé sur la confiance. Cette réforme vise notamment à favoriser la réinsertion professionnelle des bénéficiaires, ce qui est une belle mission en soi. La réalité du terrain s'avère toutefois complexe.

La CPHG met en avant trois points :

1) La réforme est ambitieuse, mais exigeante pour les professionnels.

Depuis 2023, il est constaté une augmentation significative du volume de travail : plus de dossiers, des situations plus complexes, des délais plus courts. Des membres du personnel tombent malades, certains partent, les équipes sont en sous-effectif. La charge est lourde et cela pèse sur le moral, la motivation et la santé des professionnels qui restent. Bien que la direction mette en place des mesures d'allègement (création d'antennes spécialisées, SPC, désendettement, dossiers non financiers, centrale téléphonique), les ressources humaines restent insuffisantes pour répondre à l'ampleur des nouveaux défis.

2) L'insertion professionnelle n'est pas automatique. La réinsertion professionnelle est une finalité pertinente, mais ne peut pas être traitée comme un objectif purement quantitatif ou automatisable. Les personnes qui arrivent à l'aide sociale ont souvent des parcours de vie marqués par des traumatismes, de la précarité, des maladies, des ruptures, des discriminations. Sans une mise à jour complète de leur situation sociale, personnelle et professionnelle, il est illusoire d'espérer une insertion durable sur le marché du travail.

3) L'insertion sociale est aussi importante que l'insertion professionnelle. Les indicateurs de performance sont centrés presque exclusivement sur la réinsertion professionnelle. Pourtant, si l'on fait l'impasse sur la détresse sociale, si l'on ne prend pas le temps de reconstruire les parcours de vie, on expose les personnes à un sentiment d'échec, à la marginalisation, voire à des troubles psychiques graves. Ce mal-être social, lorsqu'il s'accumule, peut engendrer des mouvements de contestation, des revendications collectives et affaiblir le tissu démocratique de notre société.

Il semble essentiel de rappeler que l'insertion sociale est fondamentale. Le défi est d'harmoniser la prise en charge sociale et la réinsertion professionnelle en vue de la sortie durable du dispositif. Une insertion sociale réussie, c'est moins d'isolement, plus de stabilité familiale, un meilleur équilibre personnel, moins de risques de troubles mentaux dus à la situation, un sentiment d'appartenance à la société renforcé, avec de l'espoir pour aller de l'avant, avec une réinsertion durable et réussie. Ces éléments renforcent la santé mentale,

évitent les rechutes et préparent le terrain pour une réinsertion professionnelle solide et durable. L'un ne va pas sans l'autre.

L'insertion professionnelle n'est pas uniquement un enjeu social, mais aussi un levier économique. Une personne réinsérée professionnellement, c'est moins de dépenses pour l'aide sociale, plus de contribuables actifs, moins de tensions sociales et plus de cohésion dans la société. Investir dans l'insertion, c'est investir dans la stabilité économique et sociale de notre démocratie, cela mérite des moyens à la hauteur des ambitions. Les représentantes et représentants du personnel ont salué les ambitions de la LASLP. Mais pour qu'elle réussisse réellement, ils ont rappelé la nécessité d'engager des moyens, d'offrir une reconnaissance du travail de terrain et une approche humaine qui tienne compte notamment du temps nécessaire pour reconstruire des parcours de vie afin de les mener vers l'autonomie et l'indépendance financière. Ils ont également rappelé la nécessité de respecter la réalité du terrain et des professionnels qui le font vivre quotidiennement.

La commission du personnel de l'Hospice général approuve le rapport de gestion 2024. La CPHG remercie également la direction de l'Hospice général pour son engagement et la qualité de la gestion assurée au cours de l'exercice.

Lorsque l'Hospice général reçoit une personne, il s'agit tout d'abord de décortiquer son histoire de vie, souvent marquée par différents éléments : divorce, violences, perte d'emploi, endettement, perte de logement, etc. Ces personnes doivent combler en priorité leurs besoins de base (logement, ressources financières, solutions de garde pour les enfants), sans lesquels il est impossible d'avancer. Chaque dossier est traité sur mesure, car chaque parcours de vie est particulier. Même en cas de refus de l'aide financière, l'HG doit évaluer le dossier, ce qui prend du temps.

La CPHG estime que la LASLP a été bien accueillie. La direction a fait en sorte que le personnel soit informé et se prépare à entrer dans ce nouveau dispositif. La CPHG récolte les données sur le terrain et les délivre à la direction pour trouver des solutions ensemble. Certaines solutions ne sont pas durables. La solution durable serait de recruter davantage de travailleurs sociaux et de travailleuses sociales pour accompagner l'implémentation de la nouvelle loi. La collaboration avec la hiérarchie se passe très bien, mais la difficulté aujourd'hui réside dans le manque de personnel. La nouvelle loi a toutefois instauré une simplification administrative, ce qui a permis de dégager du temps de travail pour tous les corps de métier. Les assistants sociaux (AS) aiment leur travail et s'efforcent de bien le faire, mais une surcharge de dossiers nécessite davantage de temps pour les traiter. Un dossier contient parfois cinq personnes d'une même famille. La charge est immense.

Audition du président du conseil d'administration et du directeur général de l'Hospice général

Le président du conseil d'administration indique que l'année 2024 a été particulièrement difficile pour l'Hospice général. L'HG a soutenu 40 919 personnes, dont environ deux tiers relevaient de l'ASOC et un tiers de l'aide au migrants (AMIG). Ce chiffre correspond à peu près à la population de la ville de Fribourg. Concernant l'ASOC, 2024 a vu une hausse marquée de 10,7% par rapport à 2023. Cette augmentation importante s'explique notamment par un contexte économique tendu qui affecte les plus fragiles ainsi que par une inflation à la baisse, mais avec des prix toujours élevés.

Genève est le canton dont le revenu disponible moyen est le plus faible du pays. Les publics les plus touchés sont les « working poors », les familles monoparentales – dont Genève détient un nombre record – et les jeunes sans formation. Ce contexte socio-économique a aussi un impact sur la capacité de réinsertion, puisque le taux de sortie en 2024 a stagné, ce qui n'est pas une bonne nouvelle. Les dossiers sont plus complexes et génèrent davantage de difficultés pour les professionnels.

2024 était la dernière année d'application de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), remplacée le 1^{er} janvier 2025 par la LASLP. Les hausses évoquées ne sont donc pas liées à ce changement de loi, mais bien à la dégradation de la situation économique. Pour l'AMIG, la hausse est d'environ 6,6%, ce qui a imposé la poursuite de l'adaptation du dispositif d'hébergement, notamment avec l'ouverture de trois nouveaux sites collectifs.

L'augmentation significative du nombre de requérants d'asile mineures non accompagnées (RMNA) a par ailleurs nécessité une nouvelle forme de prise en charge, élaborée en collaboration avec plusieurs partenaires : l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ), l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les HUG. Face à ces défis, plusieurs mesures ont été prises. Début 2024, l'Hospice a créé une nouvelle direction, l'ISO (insertion et soutien opérationnel), retirée de l'ASOC et rattachée directement à la direction générale ; cette entité est dirigée par une personne qui ne vient pas du social, mais plutôt du monde de l'entreprise, avec pour objectif principal de renforcer les dispositifs de réinsertion. Cette réorganisation fait suite à celle de 2023, lorsque l'HG avait créé une direction immobilière pour séparer de l'AMIG les activités qui n'étaient pas liées à l'accompagnement et à la réinsertion des migrants.

La campagne sur le non-recours a été relancée fin 2024, partant du principe que plus les bénéficiaires arrivent tôt dans les dispositifs, plus la réinsertion est

facile. Cette campagne peut néanmoins contribuer à une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale. Le modèle d'accueil dans les centres d'action sociale (CAS) a été refondu avec désormais des travailleurs sociaux de permanence et d'une commission d'évaluation pour établir un diagnostic complet des situations. Les conseillers en insertion professionnelle ont été déplacés dans les CAS avec une présence plus soutenue qu'auparavant.

Avec l'introduction de la LASLP, l'HG a repensé son service de réinsertion pour réorienter les conseillers au plus près des situations afin de faire un diagnostic et une première sortie vers un emploi lorsque c'est possible. Il s'agit donc de sortir le plus vite possible les personnes « sortables ». Il est encore trop tôt pour connaître les effets de cette adaptation, mais le taux de sortie du mois de septembre 2025 est le plus haut enregistré depuis trois ans.

L'unité contacte les entreprises au sein du SIP et ne fait pas à proprement parler du placement, mais améliore l'employabilité des personnes. Cet organe a pour but de trouver des partenariats avec les entreprises pour identifier des stages menant à un emploi. Ces partenariats commencent à s'étendre, et différentes mesures sont proposées pour améliorer l'employabilité. Le budget de ces mesures est de 20 millions de francs, mais il est nécessaire pour l'HG de « faire le ménage », car certaines d'entre elles sont des « mesures parking », souvent parce que les bonnes mesures sont rapidement complètes, ce qui pousse certains à s'inscrire dans des mesures moins pertinentes. Une révision de l'entier du dispositif est donc nécessaire, mais cela prend du temps, car l'HG ne peut pas rompre les contrats sans préavis.

Concernant les RMNA, en 2024, leur nombre est passé de 30 à 300 en quelques mois, ce qui a nécessité de trouver des lieux rapidement. Néanmoins, cela s'est relativement bien passé. Depuis, le système a été repensé. Le flux a aujourd'hui baissé, avec actuellement un peu plus de 100 RMNA accueillis. Les anciens RMNA, désormais majeurs, n'ont pas tous trouvé un emploi et ne sont donc pas forcément sortis de l'HG. La prise en charge des RMNA implique dès lors aussi une prise en charge des jeunes adultes, de façon à ne pas créer une rupture de l'accompagnement au moment du passage à la majorité. Les éducatrices et éducateurs recrutés pour faire face à l'afflux de RMNA suivent les mineurs devenus majeurs pour faciliter leur insertion professionnelle.

Immobilier

L'HG est souvent propriétaire des murs, mais pas toujours du foncier. Les bâtiments coûtent donc à l'HG durant la durée du bail et se trouvent sur des terrains appartenant souvent à l'Etat. Depuis la guerre en Ukraine, des bureaux

ont été transformés en logements, avec des baux beaucoup plus courts. Le coût de l'hébergement a explosé. L'HG est devenu propriétaire du foyer des Tattes, qui est un gros centre nécessitant des rénovations. Lorsque l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) est propriétaire et l'HG exploitant, il est très difficile pour l'HG de réaliser des travaux. Le fait d'être propriétaire facilite les démarches. L'HG n'est pas tributaire d'un projet de loi pour rénover et peut par ailleurs emprunter, puis amortir sur une durée libre. Cela vaut également pour le centre Lagnon.

Un projet similaire était souhaité pour Anières, mais des désaccords sur l'implantation ont nécessité de recommencer le projet, qui prend donc trois à quatre ans de retard. Le site de Presinge, de son côté, n'est pas du tout adapté et l'HG envisage de le fermer depuis une dizaine d'années déjà, mais n'y parvient pas. Il s'agit aussi du site le moins cher, ce qui explique pourquoi Palexpo, qui coûte beaucoup plus cher, va fermer en premier fin 2026. L'HG est toujours à la recherche d'hébergements. La fermeture de Palexpo est un défi. Le site de la Praille va rouvrir, puisqu'un recours communal a été déposé, ce qui garantit un prolongement du délai avant sa démolition. La situation, en termes de lits et de places, est estimée plutôt bonne. L'HG est entré dans la planification foncière de l'Etat.

Passage à zéro document

Sous la LIASI, l'HG devait conserver tous les documents et avait donc cumulé 11 millions de documents. Cela représentait un énorme travail pour une valeur ajoutée nulle. Le passage au « zéro-document » signifie que si l'HG a désormais besoin de voir un document, il ne doit pas le conserver. Ce changement a permis un gain de temps, lequel a pourtant été réduit à néant par l'augmentation du nombre de dossiers.

En ce qui concerne les factures, 70% à 80% d'entre elles sont des factures médicales. Ce point exige énormément de temps. Un projet a été lancé pour scanner et payer les factures de façon automatisée et centralisée. Le coût de la vérification systématique des factures était trop élevé en regard du gain obtenu par les fraudes détectées, ce qui a amené l'HG à inverser la logique. Cette réforme va engendrer un vrai gain de temps, équivalent à 10 à 20 EPT.

Taux de retour à l'aide sociale

La sortie de l'aide sociale est effective si elle dure au moins six mois, sans quoi la personne n'est statistiquement pas sortie. Beaucoup de gens vont et viennent, certains parviennent à trouver un emploi, parfois précaire, pour une durée limitée, ce qui est finalement positif, puisqu'ils ne s'éloignent pas trop

du marché de l'emploi. Le point négatif réside plutôt dans le fait que l'HG ne parvient pas à faire baisser ce taux, ce qui souligne une précarisation à la hausse depuis la crise du covid. Le recours à l'aide sociale n'est pas lié à de seuls motifs professionnels, mais aussi personnels, notamment les séparations qui constituent une cause importante de précarisation.

La santé, un enjeu grandissant

Selon les estimations, 50% des bénéficiaires présentent des problèmes de santé, car les personnes parlent plus ou moins de leurs problèmes et ne vont pas toujours chez le médecin. Les problèmes de santé peuvent en partie expliquer l'effet « yoyo » pour certaines personnes, la santé est un enjeu qui grandit d'année en année. Il s'agit aussi d'un défi que pose la nouvelle loi, à savoir définir ce que deviennent les gens qui ne peuvent pas s'insérer sur le marché. C'est une problématique importante, car les travailleurs sociaux ne sont pas équipés pour accompagner ces personnes, qui sont parfois renvoyées d'un lieu à l'autre. Il y a une réflexion à avoir sur leur prise en charge, qui est menée avec le DCS et le DSM.

Surreprésentation des familles monoparentales

Les familles monoparentales sont surreprésentées (11,5% de couples contre 18,5% de familles monoparentales). Il s'agit d'une vraie problématique sur laquelle il serait souhaitable de réfléchir davantage au niveau politique, notamment dans le cadre de la loi sur les prestations complémentaires familiales (PCFam).

Endettement des jeunes

17% de jeunes de 18 à 25 ans sont déjà endettés, ce qui est très alarmant. Leur nombre augmente et le taux de reproduction de l'aide sociale augmente également, qui est passé de 30% à près de 48% en quinze ans. Une étude a été lancée sur le sujet afin de mieux comprendre les raisons d'une telle hausse ainsi que le profil de ces jeunes, leur prise en charge, etc.

Fin du télétravail pour les collaboratrices et collaborateurs

Cette décision a été mal prise par certains membres du personnel. Sa raison réside dans le dérapage du recours au télétravail. Les managers ne géraient plus le travail de certains employés et la situation était estimée hors de contrôle. Parfois, lors des colloques, près de 30% à 50% des personnes étaient en télétravail, ce qui n'était pas acceptable. L'interruption n'a pas été très bien vécue, mais le calme est revenu après quelques mois. Le télétravail est un droit,

mais qui ne peut s'appliquer de façon systématique. La situation sera réévaluée lorsque l'organisation sera rétablie.

Visite du CAS des Avanchets (ASOC)

Le CAS des Avanchets engage 18 personnes dans trois corps de métier : les chargés d'accueil social (ChAS) et de secrétariat, les gestionnaires administratifs et financiers (GFA) ainsi que les travailleurs sociaux (TS), anciennement nommés « assistants sociaux ». Ces derniers sont également appelés à faire des visites à l'extérieur, notamment à domicile, afin de tisser des liens avec d'autres professions pour trouver des solutions aux problèmes des bénéficiaires. Le CAS accueille aussi des interventions d'autres services : le service d'hébergement, le service de désendettement, le service santé-social ainsi que le service de l'insertion professionnelle. C'est avec ce dernier que l'Hospice général travaille pour améliorer le taux de sortie de l'aide sociale, qui fait partie des objectifs de la LASLP.

Les locaux sont un peu étroits et l'équipe fait en sorte que les rendez-vous soient fluides afin d'éviter une trop grande promiscuité des bénéficiaires, ce qui peut parfois provoquer certaines tensions. Le personnel travaille dans les différents bureaux qui ne sont pas tous attitrés. Le responsable lui-même n'a pas de bureau, puisqu'il travaille de façon nomade entre le CAS des Avanchets et celui de Vernier. Sa présence dans ces deux CAS lui permet d'uniformiser les pratiques, élément très important pour offrir les mêmes services aux bénéficiaires.

L'équipe du CAS est unie et mange très souvent ensemble, profitant de l'espace de détente. Une membre du personnel s'est retrouvée en situation de crise ; cet espace lui a permis de s'isoler un moment avant de rentrer chez elle. Ce qui fait la spécificité des Avanchets est de proposer un accompagnement social de proximité et de ne laisser personne sans réponse, de toujours accueillir et d'écouter, d'orienter les personnes. Ce climat apaisé permet de diminuer les tensions et les réactions potentielles de certains bénéficiaires.

Taux d'absentéisme et mesures mises en place pour préserver le personnel

L'équipe de ce CAS est plutôt stable et ancrée aux Avanchets par choix. Les membres du CAS entretiennent un lien fort avec le quartier, ce qui implique parfois d'être au contact des personnes même en dehors des heures de travail. Cela fait partie de la vie d'un travailleur social ou d'une travailleuse sociale, qui doit accepter cet ancrage dans un territoire et les interactions avec tout ce qu'il y a autour du métier lui-même. Au niveau des RH, l'intégration

des nouvelles et nouveaux est très importante, avec un suivi sur un mois en binôme, puis des référents métiers et une marraine ou un parrain sur une année. Cet encadrement est important, sachant que 18% des diplômés (BA ou CFC) dans le social changent de métier après cinq ans. Une partie des RH est donc dédiée à cette tâche d'accompagnement des nouveaux employés et des « talents ».

Objectifs de traitement des dossiers

L'un des collaborateurs du CAS a été promu responsable d'unité (RU) : il se charge de transférer les documents et le courrier à raison d'environ 200 courriels par jour. C'est une autre personne qui se charge temporairement de ses 87 dossiers et rencontre les bénéficiaires. La cible de traitement des dossiers est en général presque atteinte par tous les collaborateurs, malgré les nouvelles situations et le fait qu'ils récupèrent aussi des dossiers en provenance de Vernier.

Sortie de l'aide sociale

A l'heure actuelle, le CAS compte environ 458 dossiers sortis, ce qui constitue une très bonne moyenne sachant que le nombre de dossiers global est de 650. Cela s'explique notamment par le fait que les collaborateurs du CAS ont un bon ancrage dans le quartier et connaissent la population. Les sorties de réinsertion professionnelle ne comptent que pour 162 du total, tandis que près de 150 sorties sont liées à des départs vers d'autres assurances sociales comme l'AI. Cela témoigne d'une augmentation du nombre de personnes présentant des troubles psychiques, phénomène plus global lié aux maux de la société contemporaine qui impactent encore davantage les bénéficiaires. Les autres motifs de sortie sont : les ruptures de contrats (69 cas) lorsque certaines personnes ne veulent plus être suivies, notamment parce qu'elles refusent de présenter certains documents ; la fin de responsabilité dans les cas où la personne quitte le canton (41 cas) ; ou encore les sorties non expliquées (42 cas) lorsqu'une personne disparaît et ne donne plus de nouvelles. Dans ce dernier cas de figure, le dossier est laissé ouvert durant trois mois, parfois six.

Contrôle des pratiques

La relation bénéficiaire/travailleur social repose sur la confiance, mais cela implique de redemander certains documents et de veiller au respect du cadre légal ; cela passe aussi par des réunions tripartites pour rappeler le cadre réglementaire ou des journées de recadrage avec les bénéficiaires qui exigent beaucoup d'énergie. Il arrive que plusieurs mois de suivi doivent être repris. Il

s'agit donc de demander aux personnes si elles ont besoin d'un suivi budgétaire ou administratif. Certaines souffrent de « phobie administrative » : elles arrivent à l'accueil avec un sac à commission rempli de courrier non ouvert. Le GFA intervient et traite parfois deux ans de courrier en même temps qu'il remplit les impôts, rédige des lettres pour traiter les dettes et se coordonne avec d'autres services. Il est donc important d'identifier différemment les bénéficiaires au sein d'un portefeuille de dossiers : précaires, précaires à risque, etc. Ces indicateurs sont également utilisés par les travailleurs sociaux. L'approche est désormais légèrement plus managériale, ce qui témoigne d'une évolution culturelle, l'essentiel étant de chercher à donner du sens à ce management tout en le rattachant aux objectifs du travail social. Il s'agit d'un important exercice d'équilibriste.

Fragilisation du public

Une dégradation au niveau de la santé mentale est constatée, particulièrement depuis la période post-covid. Il est plus difficile de faire sortir les jeunes de chez eux, les situations sont de plus en plus complexes et systémiques. Le domaine du logement est devenu très compliqué également. Les moyens sont limités et beaucoup de personnes sont à la rue, sans possibilité de relogement. Lorsque le logement tombe, tout s'écroule autour. Le sujet est d'autant plus sensible avec l'arrivée de l'hiver. Il semble y avoir une augmentation. Par le passé, il était davantage possible de reloger des personnes dans des hôtels ou des foyers. Il est parfois extrêmement brutal de devoir annoncer aux bénéficiaires qu'il n'existe aucune solution de logement pour eux. Cela peut aussi concerner des Suissesses et des Suisses.

Les situations de précarité sociale s'accompagnent de plus en plus souvent de précarité au niveau de la santé mentale. Il arrive que certaines personnes décompensent dans les locaux du CAS. Concernant les familles monoparentales, il s'agit souvent de femmes qui ont arrêté de travailler pour leurs enfants. Le service d'insertion professionnelle a de plus en plus de choses à leur proposer. Le problème central demeure celui de la garde, mais dès le moment où celui-ci est réglé, le parent – généralement la mère – peut reprendre une activité. Il faut savoir qu'une mère qui ne travaille pas ne peut pas obtenir de place en crèche et, bien souvent, doit attendre que l'enfant entre à l'école.

Par ailleurs, la question des violences conjugales fait l'objet d'une plus grande attention. Des partenaires extérieurs viennent en aide, qui permettent de travailler sur la prise de conscience, chez les victimes, du fait qu'elles ne sont pas coupables de leur situation. Un accompagnement mental important doit être mis en place dans certains cas.

Mise en place de la LASP

L'HG a mis en place des formations liées à la nouvelle loi ainsi que des formations destinées aux cadres de proximité, les responsables d'unité n'étant plus de simples « super-assistants sociaux », mais désormais issus du domaine du management, avec un dispositif d'accompagnement associé. Dès la première année, soit depuis novembre 2024, une charte a été élaborée afin de donner du sens aux actions entreprises, notamment à la réévaluation des cas imposée par la loi. La loi est décortiquée, rendue concrète pour le quotidien, puis discutée avec des outils et lors des colloques, qui sont extrêmement importants pour comprendre collectivement le sens de ce nouveau cadre légal.

Les centres et les professionnels sont désormais davantage tournés vers l'extérieur, ce qui favorise les échanges interprofessionnels et rend les processus plus visibles et transparents. Les erreurs, elles aussi, deviennent plus apparentes, ce qui permet de les considérer comme un apprentissage. La LASLP ne peut pas plaire à tout le monde. Le CAS des Avanchets s'est bien préparé en amont à sa mise en œuvre pour informer les bénéficiaires et discuter avec eux des changements à venir, notamment lors d'ateliers collectifs. La LASLP permet au personnel d'être moins dans le contrôle et davantage dans l'accompagnement. Les documents ne sont demandés que deux fois par année, ce qui change la dynamique.

Non-recours à l'aide sociale

Les détenteurs d'un permis B refusent assez fréquemment de l'aide, quitte à s'endetter, ce qui n'est pas vertueux pour le renouvellement du permis. L'accompagnement de ces personnes est compliqué. Le CAS doit les informer de l'impact de l'aide sociale sur le renouvellement de leur permis. Les personnes s'inquiètent alors beaucoup ; elles sont orientées vers des permanences juridiques gratuites, au CSP ou auprès de la commune, mais elles finissent souvent par simplement refuser l'aide. Des expulsions ont eu lieu et le contrecoup est très brutal. Les personnes doivent clairement être informées sur ce risque. Il n'y a que très peu de personnes qui repartent sans réponse du CAS, car elles sont tôt ou tard accueillies ou réorientées vers d'autres structures. L'important est d'éviter qu'elles ne repartent sans réponse pour éviter la triangulation et lutter contre le non-recours.

Des jeunes en souffrance

Le passage à la majorité est un moment très brutal dont on ne parle pas assez. Il existe un manque important de préparation dans les écoles. Les jeunes qui se présentent à l'aide sociale sont endettés, ne savent pas ce qu'est une

assurance-maladie ou une RC-ménage, ne savent pas remplir leur déclaration d'impôts, etc. Le milieu scolaire devrait mieux préparer les jeunes à la vie d'adulte. Certains ne comprennent pas pourquoi ils apprennent des matières abstraites comme les mathématiques, et non pas des choses plus concrètes pour se débrouiller dans la vie.

Des jeunes sont souvent complètement « largués ». Ils peuvent perdre leur travail parce qu'ils s'endettent et ont des retenues sur salaire, ce qui peut provoquer ensuite une perte de leur logement, etc. Ils se posent beaucoup de questions sur leur carrière, veulent se réorienter. Il s'agit donc de les accompagner et d'éviter un décrochage complet. Il existe aussi une certaine reproduction du schéma familial, puisque certains parents étaient déjà à l'aide sociale.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) a beaucoup facilité les choses, car de nombreux jeunes mineurs en décrochage scolaire ne pouvaient pas être pris en charge par l'HG avant la majorité ; ils n'arrivaient à l'aide sociale qu'à 18 ans, après trois ans d'errance et une situation très compliquée avec des parents désemparés. Les jeunes qui se rendent à Point Jeunes bénéficient d'un accompagnement éducatif différent et doivent développer un projet social qui diffère de celui de leurs parents, lesquels doivent « simplement » sortir de l'aide sociale. Il est encore trop tôt pour évaluer l'effet de la loi dans ce domaine.

Visite du plateau d'hébergement collectif (PHC) Arve I et du centre d'hébergement collectif (CHC) Arve II (AMIG) PHC Arve I

Il s'agit d'un ancien bâtiment de l'usine Firmenich ouvert en janvier 2025 après une année de travaux. Le bail de l'HG est d'une durée de cinq ans renouvelables. Ce site accueille 294 personnes et est composé de 67 chambres. Des stocks et des buanderies sont situés au sous-sol et des locaux administratifs au rez-de-chaussée, avec tout autour des chambres d'habitation. Ce dispositif est assez représentatif des PHC créés dans d'anciens lieux administratifs transformés en hébergements : des sanitaires collectifs au centre et autour des chambres. Aux étages, la disposition est la même, avec un grand réfectoire collectif ou deux par étage, des sanitaires partagés et une salle pour les enfants. La spécificité du service est de ne pas accueillir de RMNA.

Le site accueille énormément de familles : 19 des 67 chambres sont notamment occupées par des familles de six personnes. Les chambres peuvent accueillir de deux à dix personnes. Celles qui en accueillent trois ou quatre sont généralement réservées à des familles ou à des personnes en colocation. Le site accueille donc des personnes de tout type d'origines et de permis de séjour. **II**

s'agit d'un centre extrêmement collectif, avec peu d'espaces d'intimité en raison de la forte densité de population.

Le réfectoire du rez-de-chaussée peut accueillir environ 100 personnes, de façon mixte (familles, hommes seuls et femmes seules). Ces réfectoires existent à chaque étage et sont équipés de plaques de cuisson, de réfrigérateurs et de fours ou, dans certains cas, de multicuiseurs « Cookeo ». Il n'existe ici qu'une seule entrée dans le bâtiment, tandis que le site d'Arve II en a plusieurs. Les visites sont autorisées jusqu'à 22h, notamment afin de garantir le calme durant la nuit. Un résident sous contrat distribue le courrier. Un autre résident sous contrat officie comme coiffeur. Ce type de contrat permet aux personnes de se lever le matin avec un objectif dans la perspective d'une insertion professionnelle.

Les intendants sont au nombre de trois à Arve I. Ils s'occupent de tout ce qui appartient à la logistique. Une salle informatique est accessible aux adultes et aux adolescents, équipée d'ordinateurs et d'une imprimante. Une salle « enfants » est aussi utilisée pour l'aide aux devoirs, assurée par des bénévoles de la Croix-Rouge. Une fois par semaine, des activités sont proposées aux enfants par des bénévoles ou des résidents sous contrat. Il existe une chambre d'urgence d'une capacité de cinq personnes (famille). Lors de l'arrivée de nouveaux résidents, des kits d'accueil (hygiène, vaisselle, etc.) sont mis à disposition. La salle est équipée de deux armoires, d'une table et de deux réfrigérateurs.

La cohabitation avec le Nouvel Hôtel de Police du chemin de la Gravière a été parfois compliquée, car des enfants, au début, jetaient des cailloux de l'autre côté des grillages. Désormais, il n'y a plus vraiment de problèmes. Un contrat a été passé avec certains résidents pour s'occuper du nettoyage à l'extérieur. Les parents ont été sensibilisés au fait qu'ils doivent s'occuper directement de leurs enfants, sachant que, parfois, des parents déléguaient cette surveillance à d'autres membres de la famille. Il n'y a pas de place de jeux, mais dès 2026, une place devrait être installée. La plupart des activités se déroulent à l'extérieur, au sein du théâtre du Loup ou des maisons de quartier des Acacias et de la Jonction. **Certains enfants jouent devant le bâtiment où passent des voitures, ce qui est potentiellement dangereux. Une demande de signalétique a été faite, sans résultat à ce jour.**

Avant l'ouverture, l'HG est allé rencontrer les différentes directions voisines (OPAD et SPMi). Une commission a été créée pour faire remonter des plaintes, notamment au sujet de l'occupation de l'espace devant le bâtiment où passent des voitures, que les enfants utilisaient l'été, notamment pour jouer au football ou faire de la trottinette. L'espace appartient à la CPEG, qui a proposé d'installer des panneaux par crainte qu'un accident survienne.

Les enfants, scolarisés, fréquentent trois établissements scolaires primaires : écoles du Mail, Cité-Jonction et Hugo-de-Senger. Il s'agit d'un enjeu important pour le DIP qui a nécessité des locaux, car les écoles étaient pleines. Au total, 80 enfants sont scolarisés en école primaire pour Arve I, bientôt répartis sur cinq établissements scolaires. Le DIP détermine où sont inscrits les enfants. Dans une même famille, il arrive que les enfants n'aillent pas toujours dans la même école. Les enfants fréquentant des établissements secondaires ou supérieurs sont environ une trentaine à Arve I. Il y a eu une grande coordination au moment de l'ouverture du site avec le DIP et le GIAP pour fournir les statistiques approximatives des enfants en âge scolaire, de façon à estimer s'il fallait ouvrir une classe supplémentaire. La collaboration avec le DIP se passe bien, des réunions ont lieu toutes les six semaines environ. Certaines enseignantes et certains enseignants sont venus rencontrer les parents sur le site. Tous les enseignants concernés ont demandé de visiter le site. Dans chaque école, un référent est à disposition si l'HG a besoin de les contacter. L'équipe organise aussi des cafés parents, ce qui permet aux parents de rencontrer les enseignants et de discuter des différents documents distribués durant l'année notamment.

Limitation des affaires personnelles

Le nombre d'armoires est limité, notamment en raison des limites de charge thermique. Les résidents ont néanmoins le droit d'apporter des tapis et d'aménager leur lieu de vie à leur façon. Les normes incendie sont très strictes. Les meubles doivent être neufs pour prévenir des infestations par des punaises de lit. Il y a également des contrôles en lien avec la charge thermique.

La cohabitation demande un travail continu

L'HG essaie de maintenir les familles ensemble, mais si, par manque de place, cela ne pouvait pas se produire, le maximum de personnes au sein d'une chambre partagée est de quatre, sachant que les différences de langue, d'hygiène et les traumatismes vécus au moment de la migration rendent la cohabitation parfois difficile. Cela peut provoquer des troubles du sommeil qui ont ensuite des conséquences sur leur capacité à suivre par exemple des cours de français durant la journée. La problématique est la même pour les familles nombreuses ; l'une des familles est composée de dix personnes, avec des enfants en bas âge et des adolescents de 17 ans.

Arve II

Cette partie du site est construite sur quatre étages, les anciens containers de l'Etoile ont été réaménagés au-dessus d'un rez-de-chaussée construit à neuf. Elle a ouvert en juillet 2025 et accueille 150 personnes. La population y est la même qu'à Arve I, mais le bâtiment est qualitativement meilleur en termes d'intimité, puisqu'il compte 72 chambres individuelles dans huit appartements en colocation. Un autre appartement est réservé à des femmes seules. L'autre aile du bâtiment est composée de 16 appartements avec deux chambres séparées, une pièce de vie, une kitchenette et une salle de bain privative. Ces chambres sont favorables à des familles de quatre à six personnes.

Des critères d'attribution ont été déterminés pour ce site :

- L'ancienneté des personnes, notamment issues de centres plus éloignés et travaillant ou étudiant à Genève, dont la dynamique d'intégration nécessitait une proximité avec le centre-ville ;
- La proximité avec des partenaires médicaux (HUG, CAPE) pour les personnes fragiles ;

Le service accueil et vivre ensemble (SAVE) s'appuie sur trois piliers :

- L'intégration dans l'environnement local : cela passe par des collaborations avec des partenaires et le réseau de proximité ;
- La cohésion sociale et la création de dynamiques collectives dans des lieux de vie : il s'agit de proposer des activités de prévention, de médiation et de gestion de conflit pour que les communautés vivent ensemble sereinement ;
- Le soutien au suivi individuel : cela consiste en des entretiens réguliers et en l'identification des besoins particuliers, notamment pour des personnes moins à même d'effectuer certaines démarches seules, par exemple des familles monoparentales ou des personnes à mobilité réduite. L'idée n'est pas de faire les choses à la place des résidents, mais de les aider à s'autonomiser un maximum.

La mission du service est réussie lorsque la personne qui sort de l'HG comprend les codes de la société et son fonctionnement pour trouver ses repères, même en cas de déménagement par la suite.

Le ratio des équipes des deux sites est de 1 travailleur social communautaire (TSC) pour 100 résidents. Le suivi individuel n'est donc pas possible et les actions collectives et communautaires sont privilégiées.

Sur les deux sites, un chargé d'accueil est présent avec un assistant socio-éducatif et une étudiante de la HETS en soutien. Au niveau technique, cinq

personnes sont employées par la société ISS, sous la responsabilité d'une responsable d'unité (RU) appartenant à l'HG. L'équipe technique se compose aussi de deux référents sécurité (humaine et incendie) et d'une équipe de sécurité de la société Protectas, présente en continu.

Les enjeux du SAVE sont les suivants :

- Le manque d'alignement et de collaboration avec d'autres départements : auparavant, chaque PHC était dirigé par une seule personne tandis qu'il y a désormais deux RU sous la responsabilité de deux directions différentes. Il s'agit d'un enjeu conséquent de vision stratégique. Le SAVE cherche à agir sur le qualitatif tandis que d'autres directions privilégient l'aspect quantitatif, cherchant à remplir les centres ;
- La collectivité et le manque d'intimité (Arve I) : il s'agit de problèmes à gérer au quotidien, **notamment s'agissant de personnes qui n'arrivent pas à dormir en raison des conditions – une seule chambre pour huit personnes, une seule lampe, des difficultés pour étudier. Ces troubles du sommeil ont des conséquences sur la capacité des résidents à se projeter dans leur intégration.** Cet enjeu est moins présent à Arve II, car les conditions d'hébergement sont un peu meilleures ;
- Une population fragilisée (Arve II) : **certaines personnes ne se trouvent pas dans un lieu adapté et auraient besoin d'un cadre de vie différent, ce qui peut aussi poser problème au niveau de la cohabitation. L'absence de corps médical, mais aussi de RH spécialisées, s'ajoute aux carences du dispositif.**

Le bruit de la route est très présent du côté du site donnant sur la route des Jeunes, mais les fenêtres sont très isolantes et il semble que cela ne s'entende pas à l'intérieur, sauf lorsque celles-ci sont ouvertes, lorsqu'il fait chaud par exemple. L'une des ailes du bâtiment (nord), d'une capacité de maximum six personnes, est dédiée entièrement aux familles tandis que l'autre (sud) est destinée aux personnes seules. **Il fait très chaud l'été. La climatisation n'est pas autorisée, mais les résidents peuvent acheter un ventilateur. Il peut faire aussi plutôt froid en hiver.**

La visite de l'un des modules accueillant dix personnes permet de constater que, des deux côtés du module, se trouvent une douche et des toilettes. La cuisine et un espace commun sont partagés. Les chambres ont une surface de 10 m². Le nettoyage est effectué du lundi au vendredi, mais le weekend, les résidents doivent s'accorder entre eux pour s'occuper des lieux. Le samedi et le dimanche, des résidents sous contrat prennent en charge certaines tâches,

comme la gestion de la buanderie. **Il n'existe pas de service médical sur place. Le fait de créer un lien avec un service de soin sur place serait un réel avantage.** Une présence médicale sur place pour les premiers soins serait estimée utile par le personnel. De nombreux résidents présentent des problèmes psychiques et refusent de consulter. De ce point de vue, la présence d'une infirmière faciliterait beaucoup les choses.

La durée de séjour est variable, cela dépend des permis de séjour, mais aussi de la capacité des résidents à trouver un logement. Le marché étant déjà difficile d'accès pour les Genevois, l'obtention d'un logement est doublement compliquée pour une personne à l'aide sociale et qui ne parle pas bien français. **Majoritairement, la durée de séjour est de deux ans, mais certaines personnes restent jusqu'à dix ans.**

Les TSC travaillent généralement de 8h30 à 17h, avec quelques variations, notamment le mercredi. Selon les projets, ils peuvent être aussi appelés à travailler le weekend. La présence de nuit est assurée par une société de sécurité. La nuit porte des enjeux particuliers, marquée par les troubles du sommeil de certaines personnes en raison de leur parcours. La collaboration avec les agents d'une société de protection qui veillent la nuit en l'absence des TSC est estimée plutôt bonne par l'HG. L'HG cherche à travailler dans la mesure du possible avec les mêmes agents, et la société fait un effort en ce sens. Lors de leur accueil, l'équipe explique aux résidents que les agents ne sont pas là pour les contrôler ou pour poser des problèmes, certaines personnes ayant subi des traumatismes vis-à-vis de l'uniforme, mais qu'ils doivent être perçus comme une ressource, dans le cas où quelqu'un se sent mal durant la nuit ou si un voisin fait trop de bruit, par exemple. Les agents effectuent des retours le lendemain matin, ce qui est précieux pour les TSC. Depuis l'ouverture, il ne semble y avoir eu que peu de situations problématiques. Un responsable des activités nocturnes est également présent, auquel les agents peuvent se référer si besoin. Il existe une réflexion pour compléter la présence de nuit ou le weekend avec des profils plus sociaux.

La spécificité du site est d'accueillir beaucoup de familles analphabètes, pour lesquelles il n'y a que peu d'offres de cours à Genève. Une personne bénévole vient donc sur place pour des cours d'alphabétisation. Quand il y a des manquements institutionnels, l'HG fait appel à des bénévoles, qui représentent aussi une porte d'entrée dans Genève, puisqu'il s'agit souvent de personnes insérées localement, qui ont un réseau. C'est une chance pour l'HG que ces personnes s'engagent.

Il y a sept douches hommes et sept douches femmes par étage pour 100 personnes, ce qui est bien peu. Il n'existe pas de planning, ces lieux sont en autogestion et le personnel estime que cela se passe plutôt bien. Des

réunions par étage ont lieu deux à trois fois par an pour faire remonter des problématiques et mobiliser les résidents pour trouver des solutions. Ce n'est pas parfait, mais pour l'HG, cela semble fonctionner pour un site aussi dense.

Les intendants sont des acteurs clés. Ils ont une fonction sociale importante, puisqu'ils sont en contact constant avec les résidents. Le bien-être des résidents dépend du fait que le chauffage fonctionne, que la chambre soit propre, etc. Il est important pour eux de pouvoir compter sur une équipe stable. Or depuis que l'intendance est sous-traitée auprès de l'entreprise ISS, il existe un double standard, avec des TSC au statut de fonctionnaires et des intendants employés d'une entreprise où les conditions de travail sont vraiment mauvaises, qu'il s'agisse du respect des employés, des horaires ou d'autres problèmes qu'ils ne peuvent pas forcément faire remonter.

Les employés de l'HG ne peuvent pas non plus relayer ces problèmes, sachant que c'est la direction IMO qui gère le contrat avec ISS et non la direction SAVE, à laquelle appartient le service. La direction a été divisée en deux entités, IMO et SAVE. La direction IMO sous-traite un service, et tant que celui-ci est rendu, le contrat est rempli et l'humain passe en quelque sorte au second plan. Une équipe a fonctionné avec trois intendants durant près d'une année pour apprendre du jour au lendemain qu'un intendant avait été muté sur un autre site, sans consultation et sans aucune explication. Dans la philosophie d'ISS, les employés doivent être interchangeables, ce qui n'est pas conciliable avec le domaine du social. Aucun reproche n'est fait à ISS, qui remplit son mandat, mais l'HG, s'il sous-traite un service, doit être garant des conditions de travail des personnes engagées.

Discussions finales

Le PLR accepte le contenu du PL 13664 tout en exprimant une adhésion mesurée. Concernant le rapport de gestion 2025 qui sera présenté prochainement, une position potentiellement plus critique est déjà envisagée. Le PLR remercie les équipes de l'Hospice général ainsi que celles des CAS pour le travail accompli. S'agissant de l'année 2024 et des modifications apportées à la LASLP en 2025, les retours ont été jugés globalement positifs, en dépit de certaines critiques relayées par les médias. L'évolution est considérée comme favorable tant du point de vue des attentes des collaborateurs des CAS que de l'accueil des migrants. Les visites effectuées ont été évaluées très positivement, tant pour les adultes que pour les familles.

Le PS votera le PL 13664. Les auditions ont pu démontrer la solidité du dispositif dans un contexte marqué par une augmentation importante du

nombre de personnes en situation de précarité. Il demeure alarmant que des assistantes sociales suivent plus de 100 dossiers, un dossier pouvant être composé de plusieurs personnes, même d'une famille entière. Les locaux visités, tant au sein de l'ASOC que de l'AMIG, ont été considérés comme vétustes et peu adaptés à l'accueil, provoquant notamment un manque d'intimité. Les structures préfabriquées déjà en place au foyer de l'Étoile et désormais installées sur l'ancien site de Firmenich devraient être provisoires ; elles ne sont que faiblement adaptées pour un hébergement à long terme. L'absence de travailleuses sociales et de travailleurs sociaux, notamment durant la nuit et le weekend, pose problème. La sécurité, en particulier pour les enfants, n'est pas optimale : ils jouent, pour certains, à même la route du fait de l'absence de place de jeux. Les efforts entrepris par l'Hospice général en 2024 en regard des moyens qui lui sont alloués doivent être soulignés. Face à l'augmentation de la précarité, d'importants progrès restent toutefois à accomplir et nécessiteront davantage de moyens. Palexpo, aujourd'hui fermé, avait également été considéré par le passé comme ne répondant pas à des standards dignes. Un long chemin reste à parcourir pour atteindre les normes édictées pour l'accueil des migrants à l'AMIG ou pour un suivi social de qualité à l'ASOC dans un canton comme Genève. Le PS salue le travail accompli par les équipes sur le terrain dans des conditions difficiles.

Les Vertes et les Verts sont bien conscients de la progression de la précarité et voteront favorablement ce projet de loi, tout en soulevant plusieurs points d'attention. Malgré les progrès réalisés, des améliorations demeurent nécessaires, en particulier en matière de dignité. Les Vertes et les Verts resteront attentifs au travail de l'Hospice général ces prochaines années, tout en reconnaissant la charge de travail importante liée au suivi des dossiers ainsi qu'à la mise en œuvre de la nouvelle loi, dont l'application s'est révélée complexe.

L'UDC s'abstiendra sur le projet de loi. A ses yeux, la politique sociale connaît une dérive. D'année en année, les montants alloués à l'Hospice général augmentent sans que des explications suffisantes soient apportées et alors que les budgets sont restés stables dans d'autres cantons. Le caractère volontaire de cette orientation de la politique sociale par le Conseil d'Etat pose question. Il serait utile de s'inspirer, voire de reprendre, des dispositions législatives d'autres cantons afin d'atteindre les objectifs de réinsertion. S'agissant de la précarité, l'UDC rapporte que, selon les syndicats, le marché du travail est fortement concurrentiel et que les employeurs privilégient des travailleurs déjà formés, notamment de l'autre côté de la frontière, plutôt que d'investir dans la réinsertion de bénéficiaires de l'aide sociale. Une telle situation n'est pas soutenable. Cette évolution dure depuis une vingtaine d'années. Il est par

conséquent très difficile pour l'UDC de partager la vision de la politique de l'aide sociale telle qu'elle se présente en 2024.

Le Centre remercie les équipes de l'HG pour l'accueil qui leur a été réservé. Dans la mesure où les membres de la commission ont été accueillis avec bienveillance, on peut supposer que c'est le cas également des bénéficiaires. Par souci de cohérence avec la motion demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire (CEP), Le Centre s'abstiendra afin d'éviter un message contradictoire en matière d'intégrité.

LJS salue le travail accompli par l'Hospice général et soutiendra le rapport de gestion 2024 de l'HG tout en exprimant des préoccupations quant au risque de voir émerger une génération durablement dépendante de l'aide sociale. LJS fait part de sa crainte que des mesures correctrices interviennent trop tardivement, notamment à l'horizon de trois ans.

Le MCG remercie également les équipes de l'HG. La visite du site des Avanchets a marqué la commission. Des travaux de rénovation y sont en cours. Les bénéficiaires y seront accueillis dans de meilleures conditions matérielles à l'avenir. Le MCG ne soutiendra pas ce rapport 2024, mais s'abstiendra. Le fait de ne pas soutenir ce rapport ne signifie pas un manque de soutien à l'égard des équipes.

Votes

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière sur le PL 13664 :

Oui : 9 (4 PLR, 1 LJS, 2 Ve, 2 S)

Non : —

Abstentions : 5 (2 UDC, 2 MCG, 1 LC)

L'entrée en matière est adoptée.

2^e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Article unique pas d'opposition, adopté

3^e débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 13664 :

Oui : 10 (4 PLR, 1 LJS, 2 Ve, 3 S)

Non : –

Abstentions : 5 (2 UDC, 2 MCG, 1 LC)

Le PL 13664 est adopté.

Conclusion

L'année 2024 a été particulièrement difficile pour l'Hospice général. L'HG a soutenu 40 919 personnes, dont environ deux tiers relevaient de l'ASOC et un tiers de l'AMIG. Ce chiffre correspond à peu près à la population de la ville de Fribourg. Concernant l'ASOC, 2024 a vu une hausse marquée de 10,7% par rapport à 2023. Cette augmentation importante s'explique notamment par un contexte économique tendu qui affecte les plus fragiles ainsi que par une inflation à la baisse, mais avec des prix toujours élevés. Genève est le canton dont le revenu disponible moyen est le plus faible du pays. Les publics les plus touchés sont les « working poors », les familles monoparentales – dont Genève détient un nombre record – et les jeunes sans formation. Ce contexte socio-économique a aussi un impact sur la capacité de réinsertion, puisque le taux de sortie en 2024 a stagné, ce qui n'est pas une bonne nouvelle. Les dossiers sont plus complexes et génèrent davantage de difficultés pour les professionnels.

Une dégradation au niveau de la santé mentale est constatée par l'HG, particulièrement depuis la période post-covid. Il est plus difficile de faire sortir les jeunes de chez eux, les situations sont de plus en plus complexes et systémiques. Le domaine du logement est devenu très compliqué également. Les moyens sont limités et beaucoup de personnes sont à la rue, sans possibilité de logement. Lorsque le logement tombe, tout s'écroule autour.

2024 était la dernière année d'application de la LIASI, remplacée le 1^{er} janvier 2025 par la LASLP. Les hausses évoquées ne sont donc pas liées à ce changement de loi, mais bien à la dégradation de la situation économique. Concernant l'aide aux migrants (AMIG), la hausse était d'environ 6,6%, ce qui a imposé la poursuite de l'adaptation du dispositif d'hébergement, notamment avec l'ouverture de trois nouveaux sites collectifs.

Par ailleurs, l'augmentation significative du nombre de RMNA a nécessité une nouvelle forme de prise en charge, élaborée en collaboration avec plusieurs partenaires : l'OAIS, la FASe, la FOJ, l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse ainsi que les HUG. Face à ces défis, plusieurs mesures ont été prises.

La simplification administrative a permis un accompagnement social

adapté en libérant du temps pour les équipes, ce qui renforce les liens avec les personnes accompagnées.

La commission des affaires sociales a pu percevoir très concrètement, notamment par ses deux visites de terrain au CAS des Avanchets et aux PHC Arve I/CHC Arve II, l'ampleur des défis et des complexités qu'affrontent les personnes accueillies par l'HG ainsi que les risques de précarisation aggravée pour les bénéficiaires si les ressources humaines et financières adéquates ne sont pas adaptées adéquatement, à la hausse, en fonction des besoins du terrain.

La majorité de la commission estime que, dans un contexte très difficile d'augmentation constante de la précarisation sociale et d'aggravation de multiples fragilités de la population menant toujours davantage de personnes à solliciter l'HG, le PL 13664 approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2024 relate des faits objectifs et montre l'ampleur du travail réalisé par les équipes sur le terrain ainsi que par les directions. La commission des affaires sociales, dans un contexte socio-économique difficile, salue le travail des équipes de l'HG et, par le vote de ce projet de loi, souhaite marquer sa reconnaissance pour le travail accompli en 2024.



Visite Commission affaires sociales
Plateau d'hébergement collectif (PHC) Arve I
Centre d'hébergement collectif /CHC) Arve II
16 décembre 2025
Aide aux migrants, Hospice général



Hospice général

PROGRAMME VISITE COMMISSION AFFAIRES SOCIALES : 16 décembre 2025

1. Accueil (17h15-17h25)

- Présentation Commission et objectifs de la visite
- Présentation de l'équipe sociale

2. Quelques chiffres & informations sur les centres de Arve I & II (17h25-40)

3. Visite (17h40 – 18h00)

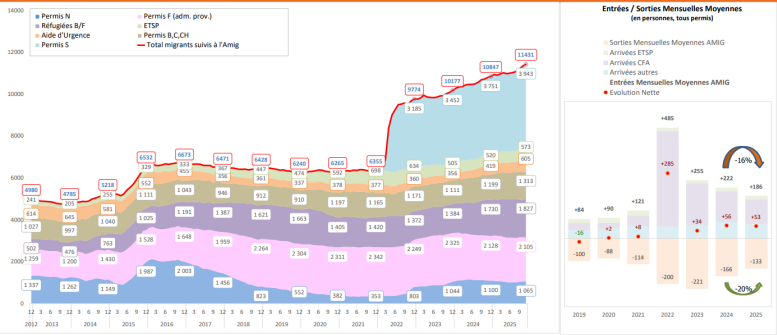
- PHC de Arve I
- CHC de Arve II

4. Echanges avec les collaborateur.trices (18h00 – 19h00)



Hospice général

Statistiques mensuelles – Genève - novembre 2025



Dispositif AMIG 2024-25

	25.nov.24	25.nov.25	Delta
Total AMIG	10 657	11 352	695
Total collectif SAVE (hors RMNA)	3 249	3 530	281
Total individuels HG	2 584	2 531	- 53
Total Hôtel	33	104	71



L'ASILE À GENÈVE – top 3 nationalités

→ Nationalités – 31.11.2025 (source Hg)

NBRE PERSONNE	2023 Moy	2024 Moy	2025 Moy
Répartition par top 3 nationalité	9 922	10 540	11 086
Ukraine	3 282	3 624	3 826
Afghanistan	1 232	1 387	1 554
Turquie	838	1 136	1 212
Autres	4 570	4 393	4 495

CARTE DES LIEUX D'HÉBERGEMENT COLLECTIF au 08.09.2025

Mise à jour : 08.09.25 – En capacité révisée

Répartition des lieux du dispositif d'hébergement de l'Hg en septembre 2025

Lieux d'hébergement collectifs

1. William-Rappard – 31 places

2. Rigot – 326 places

3. Feuillasse – 179 places

4. Tattes + Poussy – 485 places

5. Bois-de-Bay – 124 places

6. Lagnon – 132 places

7. Lancy – 64 places

8. ~~Praille – fermée pour travaux~~

9. Seymaz – 348 places

10. Pressingy – 67 places

11. Anières – 252 places

12. ~~Givard – fermée pour travaux~~

13. Cherpères – 214 places

14. Cointrin – 221 places

15. Terrassière – 85 places

16. Eugène-Lance – 52 places

17. Camille Vidart – 133 places

18. Modulis – 269 places

19. Ferney – 190 places

20. Arve 1 – 290 places

20. Arve 2 – 140 places

Lieu d'arrivée

21. Palexpo – 100 places

Total Hébergement SAVE : 3'702 places

Hébergements Jeunes Adultes et RMNA

22. Artisans 24 – 25 places

23. Résidence Saint-James – 96 places

24. Casal 86 – 65 places

25. Les Augustins – 55 places

Total Hébergement SIA : 241 places

Hébergements temporaires ASOC/AMIG

27. Berges du Rhône – 93 places

28. Alto – 153 places

29. Maralichers – 18 places

30. Jean-Simonet – 143 places

Total Hébergement Service d'accompagnement au logement : 407 places

Constructions sanitaires protégées (CSP)

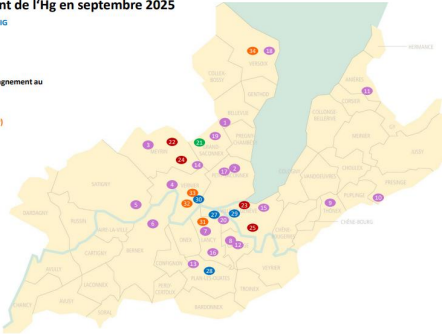
31. Annevelles – 80 places

32. Balexert – 100 places

33. Coudriers – 45 places

34. Versoix – 80 places

Places en réserve: 305 places



LE SITE D'HEBERGEMENT COLLECTIF D'ARVE I



Hospice général

Visite Commission Affaires Sociales – 16 décembre 2025

| 7

LE SITE D'HEBERGEMENT COLLECTIF D'ARVE II



Hospice général

Visite Commission Affaires Sociales – 16 décembre 2025

| 8

SERVICE ACCUEIL & VIVRE ENSEMBLE (Lieux d'hébergement collectifs) -

Le « Vivre ensemble » dans les lieux d'hébergement est constitué de 3 piliers/mandats :

1. **Intégration dans l'environnement** (dans la communauté genevoise en coordination avec partenaires internes & externes) :
 - Création de liens & partenariat avec le réseau local et de proximité (public, associatif, bénévole...)
2. **Cohésion sociale et dynamiques collectives dans les lieux de vie:**
 - Activités de prévention afin de favoriser une cohabitation, maintenir la paix sociale entre les résident.e.s du centre et créer des liens
 - Médiation et gestion de conflits
3. **Soutien au suivi individuel (accueil, orientation et accompagnement des résident.e-s):**
 - Entretiens réguliers et identification des besoins particuliers
 - Permanences sociales in situ et réorientation auprès des services Hg et partenaires (santé, social, admin, juridique, ...)
 - Participation à des réseaux (HUG, SPMi, SPAD, ...)



Hospice général

Visite Commission Affaires Sociales – 16 décembre 2025
| 9

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES (Arve I & Arve II)

- 1 Responsable d'unité (= responsable de site) (HG)
- Équipe sociale :
 - 6 travailleur-euse-s sociaux-ales communautaires (HG)
 - 1 chargée d'accueil (HG)
 - 1 assistant sociaux-éducatif (HG) (soutien à 40%)
 - 1 étudiante (HETS)
- Équipe technique:
 - 1 responsable d'unité FM (HG)
 - 5 facility assistant (ISS) + équipe de nettoyage (ISS)
 - 1 référent sécurité incendie (HG)
 - 1 référent sécurité humaine (HG)
 - Équipe de sécurité : 4 agent-e-s H24 (Protectas)



Hospice général

Visite Commission Affaires Sociales – 16 décembre 2025
| 10

ENJEUX PRINCIPAUX (SAVE)

- Manque d'alignement & collaboration compliquée avec d'autres départements à l'interne
→ Pas/peu de vision commune, «qualitatif VS quantitatif»,...
- Enjeux de collectivité & manque d'intimité (Arve I)
→ Difficulté de démarrer un processus d'intégration
- Population «fragilisée» (Arve II)
→ Besoin de logements adaptés et de RH spécialisées



QUESTIONS



Merci pour votre attention





MIEUX VIVRE ENSEMBLE À GENÈVE

hospicegeneral.ch

